

Formulaire de création de compte

Accès aux données en open data de
l'Institut national de la propriété industrielle

✓ **Pour une demande de téléchargement et de réutilisation des données :**

- prendre connaissance de la licence de réutilisation
- compléter le formulaire de création de compte
- adresser le formulaire dûment complété par courrier électronique à l'adresse suivante : licences@inpi.fr.

✓ **Pour tout renseignement complémentaire, contacter INPI Direct :**

- 0820 210 211 (0,10 € TTC/min)
- 00 33 171 087 163 (depuis l'étranger)

1- PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AU COMPTE ⁽¹⁾

NOM ET PRENOM *	
N° DE TELEPHONE	
MEL *	

2 - AGISSANT :

POUR LUI-MÊME

ADRESSE *	
CODE POSTAL ET VILLE *	
PAYS	

OU

POUR UNE PERSONNE MORALE

DENOMINATION SOCIALE *	
N° SIREN pour les licenciés enregistrés au RCS *	
RESPONSABLE LEGAL	
ADRESSE *	
CODE POSTAL ET VILLE *	
PAYS	

3- DESCRIPTION DU PROJET :

* Les informations suivies d'un astérisque sont nécessaires au traitement de votre demande, à défaut, le compte ne pourra pas être créé.

⁽¹⁾ Protection des données personnelles

L'INPI met en œuvre un traitement en vue de la gestion des licences de réutilisation des informations publiques de l'INPI. Cette mise à disposition entre le cadre de ses missions définies par les articles L. 411-1 et R. 411-1-3 du code de la propriété intellectuelle.

Les informations recueillies par l'INPI (nom, prénom, fonction, courriel, adresse postale) sont toutes nécessaires au traitement. Elles seront conservées sur les serveurs sécurisés de l'INPI aussi longtemps que l'accès aux données en open data sera effectif ainsi que durant l'année suivant l'arrêt de cet accès. Ces données sont exclusivement destinées aux collaborateurs de l'INPI concernés.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition en vous adressant à licences@inpi.fr.
Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre page dédiée à la [protection des données personnelles](#).

4- SELECTION DES DONNEES : (cocher la ou les case(s) de votre choix)

- **Via serveur FTP**

Informations		Format	Description	Antériorité
<input type="checkbox"/> Comptes annuels	Tribunaux de commerce/ Tribunaux d'instance/ Tribunaux mixtes de commerce	XML	Données non confidentielles saisies à partir des comptes annuels déposés au greffe et transmis à l'INPI, incluant les données relatives aux bilans, comptes de résultat, immobilisations, amortissements et provisions.*	Comptes annuels déposés depuis le 1 ^{er} janvier 2017
<input type="checkbox"/> Immatriculations, Modifications, Radiations (IMR)	Tribunaux de commerce	CSV	Stock : Dossiers des personnes actives (personnes morales et personnes physiques) Flux : Données relatives aux nouvelles inscriptions	Stock des dossiers actifs constitué à la date du 4 mai 2017 Flux quotidien
	Tribunaux d'instance et Tribunaux mixtes de commerce	XML		Stock des dossiers actifs constitué à la date du 5 mai 2018 Flux quotidien

- **Via API (Interface de programmation applicative)**

Informations		Format	Description	Antériorité
<input type="checkbox"/> Actes	Tribunaux de commerce/ Tribunaux d'instance/ Tribunaux mixtes de commerce	PDF	Statuts, Procès-verbaux d'assemblée générale, actes constitutifs, actes modificatifs...	Actes déposés depuis 1993
<input type="checkbox"/> Comptes annuels	Tribunaux de commerce/ Tribunaux d'instance/ Tribunaux mixtes de commerce	XML PDF	Données non confidentielles saisies à partir des comptes annuels déposés au greffe et transmis à l'INPI, incluant les données relatives aux bilans, comptes de résultat, immobilisations, amortissements et provisions.*	Comptes annuels déposés depuis le 1 ^{er} janvier 2017
<input type="checkbox"/> Immatriculations, Modifications, Radiations (IMR) consolidées	Tribunaux de commerce/ Tribunaux d'instance/ Tribunaux mixtes de commerce	XML	Consolidation des données des personnes actives créées par l'INPI à partir des données issues des greffes.	Mise à jour quotidienne

* Les données confidentielles des comptes annuels et comptes de résultat assortis d'une déclaration de confidentialité, en application des articles L. 232-25 et R. 123-111-1 du code de commerce, ne figurent pas dans le flux des informations mises à disposition par le biais de la licence.

- **Via serveur FTP**

Informations	Format	Description	Antériorité
<input type="checkbox"/> Brevets français contemporains – Notices bibliographiques	XML, TIFF	Notices bibliographiques et statut légal (vie du brevet) Dessins d'abrévés	Depuis 2010
<input type="checkbox"/> Brevets français contemporains – Fascicules FRA et FRB	XML, TIFF	Fascicules des demandes de brevets (FRA) et des brevets délivrés (FRB)	Depuis 2010
<input type="checkbox"/> Brevets français - Fascicules FRA	PDF	Fascicules des demandes de brevets (FRA)	Depuis 2010
<input type="checkbox"/> Brevets français - Texte intégral	XML	Texte intégral de la description et des revendications des demandes de brevets (FRA)	Depuis 1981
<input type="checkbox"/> Brevets français du 19 ^{ème} siècle - Notices	XML	Notices bibliographiques	1791-1901
<input type="checkbox"/> Brevets français du 19 ^{ème} siècle - Images	JPEG	Transmis sur disque dur	1791-1856
<input type="checkbox"/> Brevets européens EP	XML	Traductions françaises des abrégés des demandes publiées en anglais ou allemand Statut du brevet européen en phase française Notices sur les certificats complémentaires de protection (CCP)	Depuis 2010
<input type="checkbox"/> Brevets européens EP - Fascicules des brevets en français	PDF	Fascicules des brevets européens traduits en français Transmis sur disque dur	2004-2008

Informations	Format	Description	Antériorité
<input type="checkbox"/> Marques françaises	XML GIF, JPEG	Notices et images des logos	1976 1982 pour les images

<input type="checkbox"/> Dessins et modèles français	XML GIF, JPEG	Notices et images	1901
------------------------------------------------------	------------------	-------------------	------

<input type="checkbox"/> Jurisprudence judiciaire française	XML PDF, TEXTE	L'essentiel du contentieux national : décisions référencées, indexées et pour une sélection d'entre elles, complétées par une analyse. Texte intégral	Notices depuis : 1823 pour les brevets, 1904 pour les marques, 1994 pour les dessins et modèles
<input type="checkbox"/> Décisions de l'INPI – Opposition marques	XML PDF	Décisions d'opposition (marques françaises), décisions du Directeur général de l'INPI : décisions référencées et indexées. Texte intégral	Depuis 2004